

PRODUIT : PERMASHINE

SECTION 01 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT.....SLUYTER COMPANY LTD.
 375 Steelcase Road East
 Markham, Ontario L3R 1G3
 Canada
 Tel (905) 475-6011
 Emergency # Call CANUTEC (613) 996-6666

DATE DU PRÉPARATION.....MAI 29/09

NOM CHIMIQUE.....PERMA-SHINE

UTILISATIONS DU PRODUIT.....PRODUIT D'ENTRETIEN DE PLANCHER

FAMILLE CHIMIQUE.....FINI POLYMERIQUE POUR PLANCHERS END

SECTION 02 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

INGREDIENTS DANGEREUX	Wt %	L.E.P.	# C.A.S.	DL/50, VOIE, ESPECE	CL/50, VOIE, ESPECE
ETHER DE GLYCOL DM	1 - 5	Not Available	111-77-3	9000 mg/kg RAT ORALE	NON DISPONIBLE
HYDROXYDE D'AMMONIUM	1 - 5	25 ppm	1336-21-6	350 mg/kg RAT ORALE	NON DISPONIBLE

SECTION 03 : IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIES D'EXPOSITION

CONTACT AVEC LE PEAU.....PEUT CAUSER UNE IRRITATION MODERÉE, LA DELIPIDATION ET LA DERMATITE.
 ABSORPTION PAR LA PEAU.....SANS OBJET.

INHALATION.....VOIR "EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE".

INHALATION CHRONIQUE.....IRRITANT POUR LES MEMBRANES MUQUEUSES. RISQUE DE MAUX DE TÊTE ET DE NAUSEES PAR INHALATION DANS UN ENDROIT CLOS OU RESTREINT.

INGESTION.....FAIBLE TOXICITE. PEUT CAUSER MAUX DE TÊTE, NAUSEES, VOMISSEMENTS ET FAIBLESSES.

CONTACT AVEC LES YEUX.....IRRITANT. PEUT INCOMMODER. PEUT CAUSER LE LARMOIEMENT.

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUE...VOIR "VOIES D'EXPOSITION"

EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE.....CE PRODUIT CONTIENT DE PETITES QUANTITES DE FORMALDEHYDE. LE FORMALDEHYDE EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE CANCÉROGENE CHEZ LES HUMAINS. VOIR "CANCÉROGENICITE DU PRODUIT" SOUS LES INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES DANS LA SECTION 11.

SECTION 04 : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX.....VÉRIFIER SI LA PERSONNE PORTE DES LENTILLES CORNÉENNES ET LES LUI ENLEVER S'IL Y A LIEU. RINCER À GRANDE EAU IMMÉDIATEMENT PENDANT AU MOINS 20 MINUTES. CONSULTER UN MÉDECIN.

CONTACT AVEC LA PEAU.....ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS. LAVÉ LA PEAU AVEC DE L'EAU ET DE SAVON. CONSULTER UN MÉDECIN SI L'IRRITATION EST PERSISTENTE.

INHALATION.....AMENER LA PERSONNE À L'AIR FRAIS. S'IL Y A ARRÊT RESPIRATOIRE, UNE PERSONNE QUALIFIÉE DEVRAIT ADMINISTRER LA RESPIRATION ARTIFICIELLE. CONSULTER UN MÉDECIN.

INGESTION.....DILUER AVEC DE GRANDES QUANTITES D'EAU OU DE LAIT. NE PAS FAIRE VOMIR.

PRODUIT : PERMASHINE

SECTION 04 : PREMIERS SOINS

INFORMATION ADDITIONNELLE.....COMMUNIQUER AVEC LE CENTRE ANTIPOISON DE VOTRE REGION.

SECTION 05 : LUTTE CONTRE LES INCENDIES

INFLAMMABLE ?.....ININFLAMMABLE

SI OUI, DANS QUELLES.....SANS OBJET.

CONDITIONS

PROCEDURES SPECIALES:.....LE PORT D'UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME EST REQUIS POUR LES
POMPIERS.UTILISER UNE EAU PULVERISEE POUR REFROIDIR LES SURFACES EXPOSEES
AU FEU ET PROTEGER LE PERSONNEL.

POINT D'ECLAIR (C), METHODE.....ININFLAMMABLE.

TEMPERATURE.....SANS OBJET

D'AUTO-INFLAMMATION

SEUIL MAXIMAL.....SANS OBJET

D'INFLAMMABILITE (% VOL)

SEUIL MINIMAL.....SANS OBJET

D'IMFLAMMABILITE (% VOL)

MOYENS D'EXTINCTION.....UTILISER UN MATERIEL D'EXTINCTION POUR ISOLER L'INCENDIE.

PRODUITS DANGEREUX DE LA.....OXYDES DE CARBONE (CO,CO2). FUMEE. VAPEURS TOXIQUES.

COMBUSTION

SENSIBILITE AUX CHOCS.....SANS OBJET.

SENSIBILITE AUX DECHARGES.....SANS ABJET.

ELECTROSTATIQUES

SECTION 06 : DEVERSEMENTS ACCIDENTELS

FUITE / DEVERSEMENT.....EN CAS DE DEVERSEMENT MINEUR: ESSUYER LA SURFACE SOUILLEE. LAVER AVEC DE
L'EAU. EN CAS DE DEVERSEMENT MAJEUR: RAMASSER LA MATIERE REPANDUE POUR
ELIMINATION. ABSORBER LE RESIDU AVEC DU SABLE, OU AUTRE MATIERE ABSORBANT.
EMPECHER L'ECOULEMENT DANS LES DRAIN,LES EGOUTS, ET AUTRES VOIES D'EAU.

SECTION 07 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCEDURES DE MANUTENTION.....EVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX. MAINTENIR UNE BONNE HYGIENE
PERSONNELLE.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE.....NE PAS ENTREPOSER A UNE TEMPERATURE INFÉRIEURE A 5 C. NE PAS ENTREPOSER A
UNE TEMPERATURE SUPERIEURE A 49 C. GARDER LE CONTENANT CLOS ET HORS PORTEE
DES ENFANTS ET ANIMAUX DOMESTIQUE QUAND IL N'EST PAS UTILISE.

SECTION 08 : CONTROLE DES EXPOSITIONS ET PROTECTION INDIVIDUELLE

EQUIPEMENT DE PROTECTION

YEUX / TYPE.....LUNETTES DE SECURITE POUR LA MANUTENTIO N DU CONCENTRE.

RESPIRATOIRE/TYPE.....AUCUNE REQUISE SOUS CONDITION NORMALE.

GANTS/TYPE.....GANTS EN CAOUTCHOUC OU EN VINYLE POUR LE CONTACT PROLONGE OU REPETE AVEC
LE CONCENTRE.

VETEMENTS/TYPE.....SANS OBJET.

CHAUSSURES/TYPE.....BOTTES DE SECURITE SPECIFEEES POUR LE LIEU DE TRAVAIL.

AUTRES/TYPE.....DOUCHE OCULAIRE ET DOUCHE DE SECURITE.

VENTILATION.....UNE VENTILATION NATURELLE SUFFIT EN CONDITION NORMALE.

PRODUIT : PERMASHINE

SECTION 09 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE.....LIQUIDE
ODEUR.....LÉGÈRE ODEUR.
DENSITÉ.....1.00 - 1.05
SEUIL DE L'ODEUR (ppm).....SANS OBJET
PRESSION DE VAPEUR.....SIMILAIRE A L'EAU
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1).....NON DISPONIBLE
TAUX D'ÉVAPORATION.....SEMBLABLE A L'EAU
POINT D'ÉBULLITION (deg C).....100 C
pH.....8.0 - 9.0
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (%).....SOLUBLE
COEFFICIENT DE REPARTITION.....NON DISPONIBLE
EAU/HUILE
VOLATILITÉ (%).....> 80%
POINT DE CONGÉLATION.....0 C
POINT DE FUSION (deg C).....SANS OBJET
POIDS MOLECULAIRE.....SANS OBJET

SECTION 10 : STABILITÉ ET REACTIVITÉ

INCOMPATIBILITÉ.....ACIDES PUISSANTS. ALCALIS.
CONDITIONS DE REACTIVITÉ.....AUCUN(E).
PRODUITS DANGEREUX DE.....OXYDES DE CARBONE (CO,CO2).
DECOMPOSITION

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ

LIMITÉ D'EXPOSITION AU PRODUIT...VOIR SECTION (2) INGREDIENTS DANGEREUX.
IRRITATION PAR LE PRODUIT.....LÉGÈRE.
CAPACITÉ DE SENSIBILISATION.....N'EST PAS UN SENSIBILISATEUR.
DU PRODUIT
CANCERIGENICITÉ DU PRODUIT.....LE FORMALDÉHYDE EST CANCERIGÈNE CHEZ LEANIMAUX ET PROBABLEMENT CHEZ
L'HOMME. EN PRÉSENCE DE MOINS 0.2%.
TERATOGENÈSE.....AUCUN RENSEIGNEMENT DISPONIBLE. AUCUN EFFET TERATOGENE NOCIF PRÉVU.
MUTAGÈNESE.....LE FORMALDÉHYDE EST MUTAGÈNES.
EFFETS SUR LE SYSTÈME.....L'ETHER DE GLYCOL DM A MONTRE DE LA TOXICITÉ MATERNELLE MAIS PAS
REPRODUCTEUR D'AUGMENTATION DE MALFORMATIONS CONGÉNITALES.
PRODUITS SYNERGIQUES.....SANS OBJET.

SECTION 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

ENVIRONNEMENT.....NON DISPONIBLE. DANGER POSSIBLE EN CAS D'INFILTRATION DES SOURCES D'EAU
POTABLE. LE PRODUIT A UN ASPECT INESTHÉTIQUE ET PEUT ÊTRE NUISIBLE. NE PAS
CONTAMINER LES EAUX DOMESTIQUES ET D'IRRIGATION, LES LACS, LES ÉTANGS, LES
RUISSEAUX ET LES RIVIÈRES.
BIODEGRADABILITÉ.....NON DISPONIBLE. LA PARTIE SOLVANT DU PRODUIT EST BIODEGRADABLE ET
S'ÉVAPORE RAPIDEMENT.

SECTION 13 : DÉCHETS

ÉLIMINATION DES DÉCHETS.....SELON LES RÉGLEMENTS MUNICIPAUX, PROVINCIAUX ET FÉDÉRAUX. PRÉVENIR
L'ÉCOULEMENT DAND LES DRAINS, LES EGOUTS, ET AUTRES VOIES D'EAU.

PRODUIT : PERMASHINE

SECTION 14 : TRANSPORT

CLASSIFICATION T.M.D.....NON REGLEMENTE.

SECTION 15 : REGLEMENTATION

CONFORMITE RPC.....CE PRODUIT A ETE CLASSE CONFORMEMENT AUX CRITERES DE DANGER ENONCES DANS
LE RPC, ET LA FICHE SIGNALÉTIQUE CONTIENT TOUS LES RENSEIGNEMENTS EXIGES
PAR LE RPC.

CLASSIFICATION SIMDUT.....CLASSE D, DIV. 2, SUBDIV. B

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

AVIS DU FABRICANT:.....L'INFORMATION SUR CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE EST FOURNIE SANS GARANTIE,
EXPRESSE OU IMPLICITE. L'INFORMATION FOURNIE EST BASEE SUR DES DONNEES
PRESENTEES PAR LES FABRICANTS OU DES SOURCES TECHNIQUES RECONNUES. BIEN
QUE L'ON CROIT QUE L'INFORMATION SOIT EXACTE, NOUS NE FAISONS AUCUNE
REPRESENTATION QUANT A SON EXACTITUDE NI SA SUFFISANCE.

URGENCE CANUTEC (613) 996-6666

BIEN QUE RENSEIGNEMENTS FOURNIS AUX PRESENTES SOIENT, A NOTRE CONNAISSANCE, JUSTE ET EXACTS, AUCUNE GARANTIE,
TACITE OU EXPRESSE, N'EST ACCORDEE CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU RENDEMENT D'UN PRODUIT. NOUS
N'ASSUMONS AUCUNE RESPONSABILITE POUR LES DOMMAGES ACCIDENTALES, CONSECUTIFS OU DIRECTS, QUELS QU'ILS SOIENT
ET QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, Y COMPRIS LA NEGLIGENCE. RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ETRE ENTERPRETE COMME
UNE RECOMMANDATION A UTILISER UN PRODUIT QUI CONTREVIENT A UN BREVETS.